



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Produits dangereux

Question écrite n° 927

### Texte de la question

Alors que les ministres européens de l'environnement et de l'énergie n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la nécessité d'instaurer rapidement une taxe communautaire frappant la consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour réduire ces dernières, M. Claude Birraux interroge M. le ministre de l'environnement sur la position de la France sur ce dossier et sur les chances de voir aboutir ce projet lors de la réunion des ministres de l'économie et des finances, le 7 juin prochain.

### Texte de la réponse

Des 1990, la Communauté européenne dans son ensemble s'est engagée à stabiliser ses émissions de CO<sub>2</sub> en l'an 2000 à leur niveau de 1990. Un ensemble de propositions de mesures permettant d'aboutir à cet objectif a été présenté depuis par la Commission : une proposition de décision relative à un mécanisme de surveillance des émissions de CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre (adoptée au Conseil environnement des 22 et 23 mars 1993) ; une proposition de décision concernant la ratification de la convention-cadre sur les changements climatiques (en cours de négociation) ; deux programmes relatifs à la maîtrise de l'énergie, SAVE (amélioration de l'efficacité énergétique) et ALTENER (promotion des énergies renouvelables) approuvés lors du dernier Conseil énergie, le 25 juin ; une proposition relative à une taxation des émissions de CO<sub>2</sub> (taxe CO<sub>2</sub> / énergie) toujours en cours d'examen. En ce qui concerne ce dernier point, la France a toujours été favorable à la mise en place d'une politique dynamique visant à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, au moyen notamment de l'outil fiscal, qui représente un des instruments les plus efficaces : il est simple, moins coûteux et évite les distorsions de concurrence entre les entreprises en tenant compte de la diversité des pays concernés. Pour la France, cette taxation devrait s'ajouter aux minima communautaires des accises et reposer sur une assiette ne prenant en compte que le carbone contenu dans les énergies fossiles responsables des émissions de CO<sub>2</sub>. En outre, afin de ne pas handicaper la compétitivité des économies européennes, le principe d'une taxation devrait être appliqué à l'ensemble des pays industrialisés et au moins aux pays de l'OCDE. Lors de la réunion du Conseil des ministres de l'économie et des finances en date du 7 juin 1993, un accord des États membres n'a pu être trouvé sur ce dossier. Le Conseil a invité le comité des représentants permanents à reprendre ses travaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 927

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 mai 1993, page 1382

**Réponse publiée le** : 25 octobre 1993, page 3691